

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montreuil, le 19 Novembre 2015 à 21h00



POURQUOI UNE COMMUNICATION SI HÂTIVE?

C'est dans la précipitation que la direction de la SNCF a organisé une conférence de presse ce jour à 13 heures, relative à l'accident du TGV d'essai survenu samedi 14 novembre 2015 en Alsace.

Il y a un écart important entre les faits et les analyses des médias après la conférence de presse organisée par la Direction SNCF et le discours tenu par G.Pepy et J.Rappoport devant les organisations syndicales.

La Fédération CGT des Cheminots a été reçue à 17h00. Selon les données lues sur la bande « Atess » (boîte noire) qui était dépourvue de plombage de sécurité, la direction de l'entreprise évoque une vitesse de l'ordre de 243Kms/h au moment du déraillement.

Pour la CGT, il semble nécessaire de connaître un certain nombre de paramètres complémentaires avant de tirer toutes conclusions.

La CGT a posé des questions précises et techniques à la direction SNCF qui sont restées sans réponses.

Il n'est pas admissible, à partir de ce déficit d'éléments, de porter la suspicion sur les cheminots, sauf à vouloir tenter de dévier les regards vers eux pour masquer ces manques et jeter des professionnels en pâture à la vindicte populaire.

La direction SNCF conteste elle-même toutes erreurs humaines avérées.

Pour la Fédération CGT des Cheminots, l'enquête doit être approfondie afin de n'écarter aucune hypothèse qui concerne une défaillance du matériel, infrastructurelle ou organisationnelle.

La contribution de l'ensemble des CHSCT concernés permettra d'éclairer sur tous les éléments pouvant avoir eu une incidence sur la survenance de ce dramatique accident.

En fin de réunion, la CGT a interpellé la direction sur la baisse du niveau général de sécurité. On ne peut pas accepter une recrudescence des événements contraires à la sécurité.

La SNCF vit un accident majeur par an depuis 3 ans. Ce sont des alertes qui ne peuvent pas être prises isolément et que personne ne peut ignorer.

Concernant le gouvernement, en matière de ferroviaire aussi, le pacte de sécurité doit prévaloir sur le pacte d'austérité et se conjuguer avec un pacte social.

Comme nous l'avons fait pour l'accident de Brétigny S/Orge, la Fédération CGT des Cheminots se constituera partie civile pour ce nouveau drame.

CONTACT
SERVICE PRESSE
COMMUNICATION
THIERRY NIER
Tél: 01 55 82 84 32
com@cheminotcgt.fr

